



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

**Bureau des finances locales
et du contrôle budgétaire**

Rouen, le 07 mars 2024

Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les présidents
des syndicats de communes
Mesdames et messieurs les présidents
des établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre
Monsieur le président du conseil départemental
Monsieur le président du conseil régional
Monsieur le directeur du service départemental
d'incendie et de secours
Monsieur le président du centre départemental
de la fonction publique territoriale

Objet : Évolution du fonds de compensation pour la TVA 2024

réf. : Loi de finances pour 2024

P.J. : Arrêté du 30 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé
Annexe modifiée de l'arrêté du 30 décembre 2020 prévue par l'arrêté du 30 janvier 2024
Annexe 2-D de l'état déclaratif relatif aux dépenses non transmises

La présente circulaire a pour objet de vous présenter les nouvelles dispositions législatives en vigueur au 1^{er} janvier 2024 concernant le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

1) Inclusion des dépenses d'aménagements de terrain à l'assiette d'éligibilité à compter de 2024

La loi de finances pour 2024 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'aménagements et d'agencements de terrain mandatées à compter du 1^{er} janvier 2024.

A cet effet, l'arrêté du 30 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles pour l'attribution du FCTVA mentionnée à l'article L.1615-1 du CGCT a été publié au Journal officiel du 7 février 2024.

Il prévoit l'inclusion des comptes d'aménagements et d'agencements de terrains à l'assiette d'éligibilité (comptes 212/2312) et prend en compte les évolutions des plans de comptes pour 2023 et 2024 dans la liste des comptes éligibles au FCTVA.

Cette extension d'assiette concerne les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024 : ainsi, pour 2024 l'inclusion concerne uniquement les bénéficiaires N, en 2025 les bénéficiaires N et N+1 et en 2026 l'ensemble des bénéficiaires.

Afin de faciliter la lisibilité de la nouvelle assiette et des modifications apportées par l'arrêté du 30 janvier 2024, vous trouverez en pièce jointe une présentation de l'annexe listant les comptes éligibles.

S'agissant de la transmission de ces dépenses sur l'application ALiCE, elle interviendra de manière automatisée.

2) Rappel sur le principe de patrimonialité des travaux de voirie

Dans le système antérieur à l'automatisation, les collectivités territoriales bénéficiaient des attributions du FCTVA pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisaient dans le cadre d'une convention, sur le domaine public routier de l'État ou d'une collectivité territoriale, dès lors qu'ils étaient compétents en matière de voirie.

Or, l'article L.1615-13 du CGCT abroge les alinéas 7 et 8 de l'article L.1615-2 du CGCT à compter du 1^{er} janvier 2021.

La réforme de l'automatisation conduit à revenir au droit commun qui implique que conformément au principe de patrimonialité, **le FCTVA est versé à la collectivité propriétaire.**

exemple : Les dépenses réalisées sur la voirie départementale et payées par les communes ne sont plus éligibles au FCTVA. Dorénavant, seule la collectivité propriétaire de la voirie pourra bénéficier du FCTVA pour ces dépenses, en l'espèce le département.

S'agissant des éléments constitutifs de la chaussée, il est de jurisprudence constante que les trottoirs, les talus, les accotements et les arbres plantés qui bordent la voie publique sont considérés comme de dépendances de la chaussée et constituent à ce titre des éléments indissociables de la chaussée (*CE 28 juill. 1999 Cne Chalou-Moulineaux*).

Par conséquent, les dépenses d'investissement réalisées sur les accessoires de la chaussée ne sont éligibles que si ces derniers sont réalisés par le propriétaire de la voirie. Il en est de même des aménagements visant à sécuriser la voirie.

3) Cas particuliers des opérations sous mandat réalisées avec le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE)

Les dépenses relevant d'opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée font l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du FCTVA automatisé.

Dans notre département, mes services ont identifié en lien avec la Direction régionale des finances publiques, le cas des dépenses financées par le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) dans le cadre des travaux d'éclairage public.

En effet, lorsque le SDE 76 prend en charge tout ou partie du financement, les droits du FCTVA correspondant à sa participation ne peuvent être récupérés par ce dernier.

Néanmoins, cette participation fait l'objet d'une opération d'ordre dans les comptes de la collectivité propriétaire qui n'est pas transmise à l'application. Dès lors, cette opération doit faire l'objet d'une procédure spécifique, car les dépenses sont bien éligibles au FCTVA.

Le système automatisé ne permettant pas d'identifier les dépenses d'opérations d'ordre non transmises, la procédure de réintégration repose sur un état déclaratif. A cet effet, l'état déclaratif en annexe devra être complété par la collectivité afin de déclarer les dépenses non-télétransmises.

L'état déclaratif est téléchargeable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elus-collectivites-territoriales/Les-finances-des-collectivites-locales/F.C.T.V.A/Le-Fonds-de-Compensation-de-la-TVA>

L'état déclaratif est à adresser dès que possible par voie électronique aux coordonnées suivantes :


Préfecture de la Seine-Maritime
DCL
Bureau des finances locales et du contrôle budgétaire
7 place de la Madeleine CS16036
76036 ROUEN CEDEX

pref-drcl-contrôle-budgetaire@seine-maritime.gouv.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

pour information à :

Monsieur le sous-préfet du Havre

Monsieur le sous-préfet de Dieppe

Monsieur le directeur régional des finances publiques

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 30 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée à l'article L. 1615-1 du code général des collectivités territoriales

NOR : TREB2328062A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1615-1 à L. 1615-13 et ses articles R. 1615-1 à R. 1615-7 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2020-1791 du 30 décembre 2020 relatif à l'automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu l'arrêté modifié du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée à l'article L. 1615-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité national d'évaluation des normes du 11 janvier 2024,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2024, l'annexe de l'arrêté modifié du 30 décembre 2020 est ainsi modifiée :

1° Dans la rubrique 1. Pour le plan de comptes M14 applicable aux communes de moins de 500 habitants :

a) Après le compte « 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre », est ajouté le compte « 212 – Agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 216 – Collections et œuvres d'art », est ajouté le compte « 2172 – Agencements et aménagements de terrains » ;

2° Dans la rubrique 2. Pour le plan de comptes M14 applicable aux communes de plus de 500 habitants :

a) Après le compte « 204115 – Subventions d'équipement versées – Etat – Monuments historiques », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 2168 – Autres collections et œuvres d'art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Plantations d'arbres et d'arbustes » et « 21728 – Autres agencements et aménagements de terrains » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres immobilisations corporelles », est ajouté le compte « 2312 – Agencements et aménagements de terrains » ;

3° Dans la rubrique 3. Pour le plan de comptes M14 applicable aux CCAS et CIAS :

a) Avant le compte « 2131 – Bâtiments publics », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 2168 – Autres collections et œuvres d'art », est ajouté le compte « 2172 – Agencements et aménagements de terrains » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres immobilisations corporelles », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;

4° Dans la rubrique 4. Pour le plan de comptes M14 applicable aux caisses des écoles :

a) Avant le compte « 2135 – Installations générales, agencements et aménagements des constructions », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 216 – Collections et œuvres d'art », est ajouté le compte « 2172 – Agencements et aménagements de terrains » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres immobilisations corporelles », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;

- 5° Dans la rubrique 5. Pour le plan de comptes M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux :
- Les mots : « PPP » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
 - Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux marchés de partenariat », sont ajoutés les comptes « 2121 – Terrains nus », « 2125 – Terrains bâtis » et « 2128 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Terrains nus », « 21725 – Terrains bâtis » et « 21728 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Immobilisations corporelles en cours - Terrains » ;
 - Après le compte « 2315 – Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage technique », est ajouté le compte « 2316 – Immobilisations corporelles en cours - Collections et œuvres d’art » ;
 - Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
- 6° Dans la rubrique 6. Pour le plan de comptes M41 applicable aux régies électriques :
- Les mots : « PPP » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
 - Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux marchés de partenariat », sont ajoutés les comptes « 2121 – Terrains nus », « 2125 – Terrains bâtis » et « 2128 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Terrains nus », « 21725 – Terrains bâtis » et « 21728 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Immobilisations en cours - Terrains » ;
 - Après le compte « 2315 – Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage technique », est ajouté le compte « 2316 – Immobilisations en cours - Collections et œuvres d’art » ;
 - Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
- 7° Dans la rubrique 7. Pour le plan de comptes M43 applicable aux services publics de transport de personnes :
- Les mots : « PPP » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
 - Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux marchés de partenariat », sont ajoutés les comptes « 2121 – Terrains nus », « 2125 – Terrains bâtis » et « 2128 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Terrains nus », « 21725 – Terrains bâtis » et « 21728 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Immobilisations en cours - Terrains » ;
 - Après le compte « 2315 – Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage technique », est ajouté le compte « 2316 – Immobilisations en cours - Collections et œuvres d’art » ;
 - Les mots « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots « marchés de partenariat » ;
- 8° Dans la rubrique 8. Pour le plan de comptes M49 abrégé applicable aux services d’eau et assainissement :
- Avant le compte « 213 – Constructions », est ajouté le compte « 212 – Agencements et aménagements de terrains » ;
 - Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », est ajouté le compte « 2172 – Agencements et aménagements de terrains » ;
 - Après le compte « 218 – Autres immobilisations corporelles », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;
 - Après le compte « 2315 – Installations, matériel et outillage techniques », est ajouté le compte « 2316 – Collections et œuvres d’art » ;
 - Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
- 9° Dans la rubrique 9. Pour le plan de comptes M49 développé applicable aux services d’eau et assainissement :
- Les mots : « PPP » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
 - Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux marchés de partenariat », sont ajoutés les comptes « 2121 – Terrains nus », « 2125 – Terrains bâtis » et « 2128 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Terrains nus », « 21725 – Terrains bâtis » et « 21728 – Autres terrains » ;
 - Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;
 - Après le compte « 2315 – Installations, matériel et outillage techniques », est ajouté le compte « 2316 – Collections et œuvres d’art » ;
 - Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;
- 10° Dans la rubrique 10. Pour le plan de comptes M22 applicable aux établissements sociaux et médicaux sociaux :
- Les mots : « PPP (Partenariat Public Privé) » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « afférentes aux marchés de partenariat » ;
 - Le compte « 2131 – Bâtiments » est supprimé ;
 - Après le compte « 1675 – Dettes PPP (Partenariat Public Privé) », sont ajoutés les comptes « 212 – Agencements et aménagements de terrains » et « 21311 – Bâtiments publics » ;
 - Après le compte « 2188 – Autres immobilisations corporelles », est ajouté le compte « 2312 – Terrains, agencements et aménagements de terrains ».

e) Les mots : « PPP (Partenariat Public Privé) » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « – marchés de partenariat » ;

11° Dans la rubrique 11. Pour le plan de comptes M52 applicable aux départements :

a) Après le compte « 20433 – Projets d’infrastructures d’intérêt national », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements » ;

b) Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 21728 – Autres agencements et aménagements » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Agencements et aménagements de terrains » ;

d) Après le compte « 2316 – Restauration des collections et œuvres d’art », est ajouté le compte « 23172 – Agencements et aménagements de terrains » ;

e) Après le compte « 2317314 - Bâtiments culturels et sportifs », est ajouté le compte « 2317318 – Autres bâtiments publics » ;

12° Dans la rubrique 12. Pour le plan de comptes M57 développé :

a) Les mots : « M.E.T.P et P.P.P » du libellé du compte 1675 sont remplacés par les mots : « marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat » ;

b) Après le compte « 20433 – Projets d’infrastructures d’intérêt national », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d’arbres d’arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements » ;

c) Les mots : « de transmission » du libellé du compte 21531 sont remplacés par les mots : « d’adduction d’eau » ;

d) Les mots : « d’alerte » du libellé du compte 21532 sont remplacés par les mots : « d’assainissement » ;

e) Après le compte « 21534 – Réseaux d’électrification », sont ajoutés les comptes « 21535 – Réseaux de transmission » et « 21536 – Réseaux d’alerte » ;

f) Après le compte « 21622 – Dépenses ultérieures immobilisées », sont ajoutés les comptes « 21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 21728 – Autres agencements et aménagements » ;

g) Les mots : « de transmission » du libellé du compte 217531 sont remplacés par les mots : « d’adduction d’eau » ;

h) Les mots : « d’alerte » du libellé du compte 217532 sont remplacés par les mots : « d’assainissement » ;

i) Après le compte « 217534 – Réseaux d’électrification », sont ajoutés les comptes « 217535 – Réseaux de transmission » et « 217536 – Réseaux d’alerte » ;

j) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Immobilisations en cours – Agencements et aménagements de terrains » ;

k) Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;

13° Dans la rubrique 13. Pour le plan de comptes M57 abrégé :

a) Après le compte « 204115 – Subventions d’équipement aux organismes publics – Monuments historiques », est ajouté le compte « 212 – Agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 21622 – Dépenses ultérieures immobilisées », est ajouté le compte « 2172 – Agencements et aménagements de terrains » ;

c) Les mots : « PPP » du libellé du compte 235 sont remplacés par les mots : « marchés de partenariat » ;

14° Dans la rubrique 14. Pour le plan de comptes M61 applicable aux services départementaux d’incendie et de secours :

a) Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux METP et PPP », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements » ;

b) Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 21728 – Autres agencements et aménagements » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;

d) Après le compte « 2316 – Restauration des collections et œuvres d’art », est ajouté le compte « 23172 – Terrains » ;

15° Dans la rubrique 15. Pour le plan de comptes M71 applicable aux régions :

a) Après le compte 20433 « Projets d’infrastructures d’intérêt national », sont ajoutés les comptes « 2121 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 2128 – Autres agencements et aménagements » ;

b) Après le compte « 216 – Collections et œuvres d’art », sont ajoutés les comptes « 21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes » et « 21728 – Autres agencements et aménagements » ;

c) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Immobilisations en cours – Agencements et aménagements de terrains » ;

16° Dans la rubrique 16. Pour le plan de comptes M831 applicable au Centre national de la fonction publique territoriale :

a) Avant le compte « 2131 – Bâtiments publics », est ajouté le compte « 212 – Agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Terrains » ;

17° Dans la rubrique 17. Pour le plan de comptes M832 applicable aux centres de gestion :

a) Après le compte « 1675 – Dettes afférentes aux PPP », est ajouté le compte « 212 – Agencements et aménagements de terrains » ;

b) Après le compte « 2188 – Autres », est ajouté le compte « 2312 – Terrains ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 janvier 2024.

*Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires,*

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale des collectivités locales,

C. RAQUIN

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service des gestions publiques locales,
des activités bancaires et économiques,*

G. ROBERT

Modification de l'annexe de l'arrêté du 30 décembre 2020 prévue par l'arrêté du 30 janvier 2024

1. Pour le plan de comptes M14 applicable aux communes de moins de 500 habitants, les comptes :

202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

212 – Agencements et aménagements de terrains

2131 – Bâtiments publics

2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2138 – Autres constructions

2151 – Réseaux de voirie

2152 – Installations de voirie

21531 – Réseaux d'adduction d'eau

21532 – Réseaux d'assainissement

21538 – Autres réseaux

2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile

2157 – Matériel et outillage de voirie

2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques

216 – Collections et œuvres d'art

2172 – Agencements et aménagements de terrains

2173 – Constructions

2175 – Installations, matériel et outillage techniques

2176 – Collections et œuvres d'art

2178 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers

2182 – Matériel de transport

2183 – Matériel de bureau et matériel informatique

2184 – Mobilier

2185 – Cheptel

2188 – Autres immobilisations corporelles

231 – Immobilisations corporelles en cours

615221 – Bâtiments publics

615231 – Voiries

615232 – Réseaux

6512 – Droits d'utilisation - informatique en nuage

2. Pour le plan de compte M14 applicable aux communes de plus de 500 habitants, les comptes :

1675 – Dettes afférentes aux METP et PPP

202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

204114 – Subventions d'équipement versées – Etat – Voirie

204115 – Subventions d'équipement versées – Etat – Monuments historiques

2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes

2128 – Autres agencements et aménagements de terrains

21311 – Hôtel de ville

21312 – Bâtiments scolaires

21316 – Équipements du cimetière

21318 – Autres bâtiments publics

2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2138 – Autres constructions
2151 – Réseaux de voirie
2152 – Installations de voirie
21531 – Réseaux d'adduction d'eau
21532 – Réseaux d'assainissement
21533 – Réseaux câblés
21534 – Réseaux d'électrification
21538 – Autres réseaux
21561 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile – Matériel roulant
21568 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
21571 – Matériel et outillage de voirie – Matériel roulant
21578 – Matériel et outillage de voirie – Autre matériel et outillage de voirie
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
2161 – Œuvres et objets d'art
2162 – Fonds anciens des bibliothèques et musées
2168 – Autres collections et œuvres d'art
21721 – Plantations d'arbres et d'arbustes
21728 – Autres agencements et aménagements de terrains
21731 – Bâtiments publics
21735 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21738 – Autres constructions
21751 – Réseaux de voirie
21752 – Installations de voirie
217533 – Réseaux câblés
217534 – Réseaux d'électrification
217538 – Autres réseaux
21757 – Matériel et outillage de voirie
21758 – Autres installations, matériel et outillage techniques
2176 – Collections et œuvres d'art
21782 – Matériel de transport
21783 – Matériel de bureau et matériel informatique
21784 – Mobilier
21785 – Cheptel
21788 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
2182 – Matériel de transport
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique
2184 – Mobilier
2185 – Cheptel
2188 – Autres immobilisations corporelles
2312 – Agencements et aménagements de terrains
2313 – Immobilisations en cours – Constructions
2315 – Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Restauration des collections et oeuvres d'art
2317 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
2318 – Autres immobilisations corporelles en cours
235 – Part investissement PPP
615221 – Bâtiments publics
615231 – Voiries
615232 – Réseaux

6512 – Droits d'utilisation - informatique en nuage

3. Pour le plan de comptes M14 applicable aux CCAS et CIAS, les comptes :

2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes

2128 – Autres agencements et aménagements de terrains

2131 - Bâtiments publics

2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2138 - Autres constructions

2155 - Réseaux informatiques

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

2161 - Œuvres et objets d'art

2168 - Autres collections et œuvres d'art

2172 – Agencements et aménagements de terrains

2173 - Constructions

2175 - Installations, matériel et outillage techniques

2176 - Collections et œuvres d'art

2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

2182 - Matériel de transport

2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

2184 - Mobilier

2185 – Cheptel

2188 - Autres immobilisations corporelles

2312 - Terrains

2313- Constructions

2315 -Installations, matériel et outillage techniques

2316 - Restauration des collections et œuvres d'art

2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

2318 - Autres immobilisations corporelles en cours

615221 - Bâtiments publics

615231 – Voiries

615232 – Réseaux

6512 – Droits d'utilisation - informatique en nuage

4. Pour le plan de comptes M14 applicable aux caisses des écoles, les comptes :

2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes

2128 – Autres agencements et aménagements de terrains

2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2138 - Autres constructions

2151 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires

2152 - Installations, matériel et outillage des colonies de vacances

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

216 - Collections et œuvres d'art

2172 – Agencements et aménagements de terrains

2173 - Constructions

2175 - Installations, matériel et outillage techniques

2176 - Collections et œuvres d'art

2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

2182 - Matériel de transport

2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2185 - Cheptel
2188 - Autres immobilisations corporelles
2312 - Terrains
2313 – Constructions
2315 – Installations, matériel et outillage techniques
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art
2317 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
2318 – Autres immobilisations corporelles en cours
615221 - Bâtiments publics
615231 – Voiries
615232 – Réseaux
6512 – Droits d'utilisation - informatique en nuage

5. Pour le plan de comptes M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, les comptes :

1675 – Dettes afférentes aux PPP marchés de partenariat
2121 – Terrains nus
2125 – Terrains bâtis
2128 – Autres terrains
2131 - Bâtiments
2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions
2138 - Autres constructions
2151 - Installations complexes spécialisées
2153 - Installations à caractère spécifique
2154 - Matériel industriel
2155 - Outillage industriel
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
2158 - Autres
216 - Collections et œuvres d'art
21721 – Terrains nus
21725 – Terrains bâtis
21728 – Autres terrains
21731 - Bâtiments
21735 - Installations générales -agencements - aménagements des constructions
21738 - Autres constructions
21751 - Installations complexes spécialisées
21753 - Installations à caractère spécifique
21754 - Matériel industriel
21755 - Outillage industriel
21757 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
21758 - Autres
21782 - Matériel de transport
21783 - Matériel de bureau et matériel informatique
21784 - Mobilier
21785 - Cheptel
21786 - Emballages récupérables
21788 – Autres
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers

2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2185 - Cheptel
2186 - Emballages récupérables
2188 – Autres
2312 – Immobilisations corporelles en cours – Terrains
2313 - Immobilisations corporelles en cours - Constructions
2315 - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Immobilisations corporelles en cours – Collections et œuvres d’art
2317 - Immobilisations corporelles en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 - Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement **PPP marchés de partenariat**
61521 - Bâtiments publics
61523 - Réseaux
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

6. Pour le plan de comptes M41 applicable aux régies électriques, les comptes :

1675 – Dettes afférentes aux **PPP-marchés de partenariat**
2121 – Terrains nus
2125 – Terrains bâtis
2128 – Autres terrains
2131 - Bâtiments
2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions
2137 - Ouvrages hydrauliques de génie civil
2138 - Autres constructions
2151 – Installations complexes spécialisées
215311 - Production hydraulique - installations fixes
215312 - Production thermique - installations fixes
215313 - Ouvrages de distribution (sauf réseau)
215314 - Réseau de distribution
215315 - Installations de recherches et d'essais
215316 - Installations de formation
215317 - Installations de téléconduite et télécommunications
215318 - Autres installations à caractère spécifique
215321 - Transformation du gaz
215322 - Traitement et stockage du gaz
215323 - Ouvrages de distribution (sauf réseaux)
215324 - Réseau de distribution
215325 - Installations de recherches et d'essais
215326 - Installations de formation
215327 - Installations de téléconduite et télécommunications
215328 - Autres installations à caractère spécifique
21533 - Chauffage urbain
21534 - Télédistribution
21535 - Éclairage public
21538 - Autres
215411 - Matériel minier
215412 - Matériel de levage, manutention, forage et terrassement

215413 - Groupes électrogènes de secours
215418 - Autres matériel industriel
21542 - Gaz
21543 - Chauffage urbain
21544 - Télédistribution
21545 - Éclairage public
21548 - Autres
21551 - Électricité
21552 - Gaz
21553 - Chauffage urbain
21554 - Télédistribution
21555 - Éclairage public
21558 - Autres
21561 - Appareils de comptage électrique
21562 - Appareils de comptage gaz
21568 - Autres
215711 - Matériel minier
215712 - Matériel de levage, manutention, forage et terrassement
215713 - Groupes électrogènes de secours
215718 - Autres matériel et outillage industriels
21572 - Gaz
21573 - Chauffage urbain
21574 - Télédistribution
21575 - Éclairage public
21578 - Autres
2158 - Autres
216 - Collections et œuvres d'art
21721 – Terrains nus
21725 – Terrains bâtis
21728 – Autres terrains
21731 - Bâtiments
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21737 - Ouvrages hydrauliques de génie civil
21738 - Autres constructions
21751 - Installations complexes spécialisées
2175311 - Production hydraulique - installations fixes
2175312 - Production thermique - installations fixes
2175313 - Ouvrages de distribution (sauf réseau)
2175314 - Réseau de distribution
2175315 - Installations de recherches et d'essais
2175316 - Installations de formation
2175317 - Installations de téléconduite et télécommunications
2175318 - Autres installations à caractère spécifique
2175321 - Transformation du gaz
2175322 - Traitement et stockage du gaz
2175323 - Ouvrages de distribution (sauf réseaux)
2175324 - Réseau de distribution
2175325 - Installations de recherches et d'essais
2175326 - Installations de formation
2175327 - Installations de téléconduite et télécommunications
2175328 – Autres installations à caractère spécifique
217533 - Chauffage urbain

217534 - Télédistribution
217535 - Éclairage public
217538 - Autres
2175411 - Matériel minier
2175412 - Matériel de levage, manutention, forage et terrassement
2175413 - Groupes électrogènes de secours
2175418 – Autres matériels industriels
217542 - Gaz
217543 - Chauffage urbain
217544 - Télédistribution
217545 - Éclairage public
217548 - Autres
217551 - Électricité
217552 - Gaz
217553 - Chauffage urbain
217554 - Télédistribution
217555 - Éclairage public
217558 - Autres
217561 - Appareils de comptage électrique
217562 - Appareils de comptage gaz
217568 - Autres
2175711 - Matériel minier
2175712 - Matériel de levage, manutention, forage et terrassement
2175713 - Groupes électrogènes de secours
2175714 - Autres matériel et outillage industriels
217572 - Gaz
217573 - Chauffage urbain
217574 - Télédistribution
217575 - Éclairage public
217578 – Autres
21758 - Autres
21782 - Matériel de transport
21783 - Matériel de bureau et matériel informatique
21784 - Mobilier
21785 - Cheptel
21786 - Emballages récupérables
21788 - Autres
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2185 - Cheptel
2186 - Emballages récupérables
2188 – Autres
2312 – Immobilisations en cours - Terrains
2313 – Immobilisations en cours - Constructions
2315 - Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Immobilisations en cours – Collections et œuvres d’art
2317 - Immobilisations en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 - Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles
235 –Part investissement **PPP marchés de partenariat**
61521 - Bâtiments publics

61523 - Réseaux
6512 – Droits d'utilisation - informatique en nuage

7. Pour le plan de comptes M43 applicable aux services publics de transport de personnes, les comptes :

1675 – Dettes afférentes aux **PPP-marchés de partenariat**
2121 – Terrains nus
2125 – Terrains bâtis
2128 – Autres terrains
2131 - Bâtiments
2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions
2138 - Autres constructions
2151 - Installations complexes spécialisées
2153 - Installations à caractère spécifique
2154 - Matériel industriel
2155 - Outillage industriel
2156 - Matériel de transport d'exploitation
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
2158 - Autres
216 - Collections et oeuvres d'art
21721 – Terrains nus
21725 – Terrains bâtis
21728 – Autres terrains
21731 - Bâtiments
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21738 - Autres constructions
21751 - Installations complexes spécialisées
21753 - Installations à caractère spécifique
21754 - Matériel industriel
21755 - Outillage industriel
21756 - Matériel de transport d'exploitation
21757 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
21758 - Autres
21782 - Matériel de transport
21783 - Matériel de bureau et matériel informatique
21784 - Mobilier
21785 - Cheptel
21786 - Emballages récupérables
21788 – Autres
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2185 - Cheptel
2186 - Emballages récupérables
2188 – Autres
2312 – Immobilisations en cours – Terrains
2313 – Immobilisations en cours - Constructions
2315 - Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques

2316 – Immobilisations en cours – Collections et œuvres d’art
2317 - Immobilisations en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 - Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement PPP-marchés de partenariat
61521 - Bâtiments publics
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

8. Pour le plan de comptes M49 abrégé applicable aux services d’eau et assainissement, les comptes :

212 – Agencements et aménagements de terrains

213 - Constructions
2156 - Matériel spécifique d'exploitation
2158 – Autres
216 - Collections et œuvres d'art
2172 – Agencements et aménagements de terrains
2173 - Constructions
21756 - Matériel spécifique d'exploitation
21758 – Autres
2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d’une mise à disposition
218 - Autres immobilisations corporelles

2312 - Terrains

2313- Constructions
2315 - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Collections et œuvres d’art
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement PPP-marchés de partenariat
61521 - Bâtiments publics
61523 - Réseaux
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

9. Pour le plan de comptes M49 développé applicable aux services d’eau et assainissement, les comptes :

1675 - Dettes afférentes aux PPP marchés de partenariat

2121 – Terrains nus

2125 – Terrains bâtis

2128 – Autres terrains

21311 - Bâtiments d'exploitation
21315 - Bâtiments administratifs
21351 - Bâtiments d'exploitation
21355 - Bâtiments administratifs
2138 - Autres constructions
2151 - Installations complexes spécialisées
21531 - Réseaux d'adduction d'eau
21532 - Réseaux d'assainissement
2154 - Matériel industriel
2155 - Outillage industriel
21561 - Service de distribution d'eau

21562 - Service d'assainissement
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
2158 - Autres
216 - Collections et œuvres d'art
21721 – Terrains nus
21725 – Terrains bâtis
21728 – Autres terrains
217311- Bâtiments d'exploitation
217315 - Bâtiments administratifs
217351 - Bâtiments d'exploitation
217355 - Bâtiments administratifs
21738 - Autres constructions
21751 - Installations complexes spécialisées
217531 - Réseaux d'adduction d'eau
217532 - Réseaux d'assainissement
21754 - Matériel industriel
21755 - Outillage industriel
217561 - Service de distribution d'eau
217562 - Service d'assainissement
21757 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels
21758 - Autres
21782 - Matériel de transport
21783 - Matériel de bureau et matériel informatique
21784 - Mobilier
21785 - Cheptel
21786 - Emballages récupérables
21788 – Autres
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2185 - Cheptel
2186 - Emballages récupérables
2188 – Autres
2312 - Terrains
2313 – Constructions
2315 - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Collections et œuvres d'art
2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement **PPP marchés de partenariat**
61521 - Bâtiments publics
61523 - Réseaux
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

10. Pour le plan de comptes M22 applicable aux établissements sociaux et médicaux sociaux, les comptes :

1675 – Dettes **afférentes aux marchés de partenariat PPP (Partenariat Public Privé)**
212 – Agencements et aménagements de terrains
2131 – Bâtiments.

21311 – Bâtiments publics

- 2135 - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions (I.G.A.A.C.)
- 2151 - Installations complexes spécialisées
- 2153 - Installations à caractère spécifique
- 2154 - Matériel et outillage
- 216 - Collections ; œuvres d'art
- 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers
- 2182 - Matériel de transport
- 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
- 2184 - Mobilier
- 2185 - Cheptel
- 2188 - Autres immobilisations corporelles

2312 – Terrains, agencements et aménagements de terrains

- 2313 – Immobilisations en cours - Constructions sur sol propre
- 2315 - Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques
- 2318 - Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles
- 235 – Part investissement – marchés de partenariat PPP (~~Partenariat Public Privé~~)
- 61521 - Bâtiments publics
- 6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

11. Pour le plan de comptes M52 applicable aux départements, les comptes :

- 1675 - Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P
- 204114 - Subventions d'équipement aux organismes publics – Etat - Voiries
- 204115 - Subventions d'équipement aux organismes publics – Etat - Monuments historiques
- 20431 - Biens mobiliers, matériel et études
- 20432 - Bâtiments et installations
- 20433 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
- 2128 – Autres agencements et aménagements
- 21311 - Bâtiments administratifs
- 21312 - Bâtiments scolaires
- 21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
- 21314 - Bâtiments culturels et sportifs
- 21316 - Equipements du cimetière
- 21318 - Autres bâtiments publics
- 21351 - Bâtiments publics
- 2151 - Réseaux de voirie
- 2152 - Installations de voirie
- 2153 - Réseaux divers
- 2157 - Matériel et outillage technique
- 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 - Collections et œuvres d'art
- 21721 – Plantations d'arbres et d'arbustes
- 21728 – Autres agencements et aménagements
- 217311 - Bâtiments administratifs
- 217312 - Bâtiments scolaires
- 217313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
- 217314 - Bâtiments culturels et sportifs
- 217318 - Autres bâtiments publics
- 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

21738 - Autres constructions
21751 - Réseaux de voirie
21752 - Installations de voirie
21753 - Réseaux divers
21757 - Matériel et outillage techniques
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
2176 - Collections et œuvres d'art
21782 - Matériel de transport
217831 - Matériel informatique scolaire
217838 - Autre matériel informatique
217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
21785 - Matériel de téléphonie
21788 - Autres
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
2182- Matériel de transport
21831- Matériel informatique scolaire
21838 - Autre matériel informatique
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
2185 - Matériel de téléphonie
2188 – Autres
2312 – Agencements et aménagements de terrains
231311 - Bâtiments administratifs
231312 - Bâtiments scolaires
231313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
231314 - Bâtiments culturels et sportifs
231316 - Équipements du cimetière
231318 - Autres bâtiments publics
231351- Bâtiments publics
23151 - Réseaux de voirie
23152 - Installations de voirie
23153 - Réseaux divers
23157 - Matériel et outillage technique
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art
23172 – Agencements et aménagements de terrains
2317311 - Bâtiments administratifs
2317312 - Bâtiments scolaires
2317313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
2317314 - Bâtiments culturels et sportifs
2317318 – Autres bâtiments publics
231735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
231738 - Autres constructions
231751 - Réseaux de voirie
231752 - Installations de voirie
231753 - Réseaux divers
231757 - Matériel et outillage techniques
231782 - Matériel de transport
231783 - Matériel informatique
231784 - Matériel de bureau et mobilier
231785 - Matériel de téléphonie
231788 - Autres

23181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
23182 - Matériel de transport
23183 - Matériel informatique
23184 - Matériel de bureau et mobilier
23185 - Matériel de téléphonie
23188 - Autres
235 - Part investissement P.P.P.
236 - Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations départementales
615221 - Bâtiments publics
615231 – Voiries
615232 Réseaux
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

12. Pour le plan de comptes M57 développé, les comptes :

1675 - Dettes afférentes aux **M.E.T.P-et P.P.P marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat**
202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
204114 - Subventions d'équipement aux organismes publics – Etat - Voiries
204115 - Subventions d'équipement aux organismes publics – Etat - Monuments historiques
20431 – Biens mobiliers, matériels et études
20432 – Bâtiments et installations
20433 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
2128 – Autres agencements et aménagements
21311 - Bâtiments administratifs
21312 - Bâtiments scolaires
21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
21314 - Bâtiments culturels et sportifs
21315 - Centres d'incendie et de secours
21316 - Équipements du cimetière
21318 - Autres bâtiments publics
21351 - Bâtiments publics
2138 - Autres constructions
2151 - Réseaux de voirie
2152 - Installations de voirie
21531 - Réseaux ~~de transmission~~ d'adduction d'eau
21532 - Réseaux ~~d'alerte~~ d'assainissement
21533 - Réseaux câblés
21534 - Réseaux d'électrification
21535 – Réseaux de transmission
21536 - Réseaux d'alerte
21538 - Autres réseaux
2154 - Voies navigables
21561 - Matériel roulant
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
21571 - Matériel ferroviaire
21572 - Matériel technique scolaire
215731 - Matériel roulant
215738 - Autre matériel et outillage de voirie
215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires

215742 - Installations, matériel et outillage des colonies de vacances
21578 - Autre matériel technique
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
21611 Biens sous-jacents
21612 Dépenses ultérieures immobilisées
21621 Biens sous-jacents
21622 Dépenses ultérieures immobilisées
21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes
21728 – Autres agencements et aménagements
217311 - Bâtiments administratifs
217312 - Bâtiments scolaires
217313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux
217314 - Bâtiments culturels et sportifs
217315 - Centre d'incendie et de secours
217318 - Autres bâtiments publics
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21738 - Autres constructions
21751 - Réseaux de voirie
21752 - Installations de voirie
217531 - Réseaux ~~de transmission~~ d’adduction d’eau
217532 - Réseaux ~~d’alerte~~ d’assainissement
217533 - Réseaux câblés
217534 - Réseaux d’électrification
217535 – Réseaux de transmission
217536 - Réseaux d’alerte
217538 - Autres réseaux
21754 - Voies navigables
217561 - Matériel roulant
217568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
217571 - Matériel ferroviaire
217572 - Matériel technique scolaire
2175731 - Matériel roulant
2175738 - Autre matériel et outillage de voirie
217578 - Autre matériel technique
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
217612 Dépenses ultérieures immobilisées
217622 Dépenses ultérieures immobilisées
217821 - Matériel de transport ferroviaire
217828 - Autres matériels de transport
217831 - Matériel informatique scolaire
217838 - Autre matériel informatique
217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
21785 - Matériel de téléphonie
21786 - Cheptel
21788 - Autres
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
21821 - Matériel de transport ferroviaire
21828 - Autres matériels de transport
21831 - Matériel informatique scolaire
21838 - Autre matériel informatique
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires

21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
2185 - Matériel de téléphonie
2186 - Cheptel
2188 – Autres
2312 – Immobilisations en cours – Agencements et aménagements de terrains
2313 – Immobilisations en cours - Constructions
2315 – Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Immobilisations en cours - Restauration des biens historiques et culturels
2317 – Immobilisations en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 – Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement **P.P.P – marchés de partenariat**
236 - Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations
615221 - Bâtiments publics
615231 – Voiries
615232 Réseaux
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

13. Pour le plan de comptes M57 abrégé :

202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
204114 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Voirie
204115 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Monuments historiques
212 – Agencements et aménagements de terrains
2131 - Bâtiments publics
2135 - Installations générales agencements et aménagements des constructions
2138 - Autres constructions
2151 - Réseaux de voirie
2152 - Installations de voirie
21531 - Réseaux d'adduction d'eau
21532 - Réseaux d'assainissement
21538 - Autres réseaux
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
2157 - Matériel et outillage de voirie
2158- Autres installations matériel et outillage techniques
21611- Biens sous-jacents
21612 - Dépenses ultérieures immobilisées
21621 - Biens sous-jacents
21622 - Dépenses ultérieures immobilisées
2172 – Agencements et aménagements de terrains
2173 - Constructions
21751- Réseaux de voirie
21752 - Installation de voirie
21753 - Réseaux divers
21757 - Matériel et outillage techniques
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
217612 - Dépenses ultérieures immobilisées
217622 - Dépenses ultérieures immobilisées

2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
2184 - Mobilier
2186 - Cheptel
2188 - Autres immobilisations corporelles
231 - Immobilisations corporelles en cours
235 - Part investissement **PPP - marchés de partenariat**
236 - Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations
615221 - Entretien bâtiments publics
615231 - Entretien voirie
615232 - Entretien réseaux
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

14. Pour le plan de comptes M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, les comptes :

1675 - Dettes afférentes aux METP et PPP
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
2128 – Autres agencements et aménagements
21311 - Bâtiments administratifs
21312 - Centres d'incendie et de secours
21318 - Autres bâtiments publics
21351 - Bâtiments publics
21531 - Réseaux de transmission
21532 - Réseaux d'alerte
21538 - Autres réseaux
21561 - Matériel mobile d'incendie et de secours
21562 - Matériel non mobile d'incendie et de secours
21568 - Autre matériel d'incendie et de secours
21571 - Ateliers
21578 - Autre matériel et outillage technique
2158 - Autres
216 - Collections et œuvres d'art
21721 – Plantations d'arbres et d'arbustes
21728 – Autres agencements et aménagements
217311 - Bâtiments administratifs
217312 - Centres d'incendie et de secours
217318 - Autres bâtiments publics
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
217531 - Réseaux de transmission
217532 - Réseaux d'alerte
217538 - Autres réseaux
217561 - Matériel mobile d'incendie et de secours
217562 - Matériel non mobile d'incendie et de secours
217568 - Autre matériel d'incendie et de secours
217571 - Ateliers
217578 - Autre matériel et outillage technique

21758 - Autres
2176 - Collections et œuvres d'art
21782 - Matériel de transport
21783 - Matériel informatique
21784 - Matériel de bureau et mobilier
21785 - Cheptel
21788 - Autres
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel informatique
2184 - Matériel de bureau et mobilier
2185 - Cheptel
2188 - Autres
2312 - Terrains
2313 - Constructions
231311 - Bâtiments administratifs
231312 - Centres d'incendie et de secours
231318 - Autres bâtiments publics
231351 - Bâtiments publics
231531 - Réseaux de transmission
231532 - Réseaux d'alerte
231538 - Autres réseaux
231561 - Matériel mobile d'incendie et de secours
231562 - Matériel non mobile d'incendie et de secours
231568 - Autre matériel d'incendie et de secours
231571 - Ateliers
231578 - Autre matériel et outillage technique
23158 - Autres
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art
23172 - Terrains
2317311 - Bâtiments administratifs
2317312 - Centres d'incendie et de secours
2317318 - Autres bâtiments publics
231735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
2317531 - Réseaux de transmission
2317532 - Réseaux d'alerte
2317538 - Autres réseaux
2317561 - Matériel mobile d'incendie et de secours
2317562 - Matériel non mobile d'incendie et de secours
2317568 - Autre matériel d'incendie et de secours
2317571 - Ateliers
2317578 - Autre matériel et outillage techniques
231758 - Autres
231782 - Matériel de transport
231783 - Matériel informatique
231784 - Matériel de bureau et mobilier
231785 - Cheptel
231788 - Autres
23181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
23182 - Matériel de transport
23183 - Matériel informatique
23184 - Matériel de bureau et mobilier

23185 - Cheptel
23188 - Autres
235 - Part investissement PPP
615221 - Bâtiments publics
615231- Voiries
615232 Réseaux
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

15. Pour le plan de comptes M71 applicable aux régions, les comptes :

1675 - Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P.
204114 - Subventions d'équipement versées – Etat - Voiries
204115 - Subventions d'équipement versées – Etat - Monuments historiques
20431 – Biens mobiliers, matériels et études
20432 – Bâtiments et installations
20433 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
2128 – Autres agencements et aménagements
21311 - Bâtiments administratifs
21312 - Bâtiments scolaires
21314 - Bâtiments culturels et sportifs
21318 - Autres bâtiments publics
21351 - Bâtiments publics
2151 - Réseaux de voirie
2152 - Installations de voirie
2153 - Réseaux divers
2154 - Voies navigables
21571 - Matériel ferroviaire
21572 - Matériel technique scolaire
21578 - Autre matériel technique
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
216 - Collections et œuvres d'art
21721 – Plantations d'arbres et d'arbustes
21728 – Autres agencements et aménagements
217311 - Bâtiments administratifs
217312 - Bâtiments scolaires
217314 - Bâtiments culturels et sportifs
217318 - Autres bâtiments publics
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21751 - Réseaux de voirie
21752 - Installations de voirie
21753 - Réseaux divers
21754 - Voies navigables
217571 - Matériel ferroviaire
217572 - Matériel technique scolaire
217578 - Autre matériel technique
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
2176 - Collections et œuvres d'art
217821 - Matériel de transport ferroviaire
217828 - Autres matériels de transport
217831 - Matériel informatique scolaire

217838 - Autre matériel informatique
217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
21785 - Matériel de téléphonie
21788 - Autres
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
21821 - Matériel de transport ferroviaire
21828 - Autres matériels de transport
21831 - Matériel informatique scolaire
21838 - Autre matériel informatique
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers
2185 - Matériel de téléphonie
2188 – Autres
2312 – Immobilisations en cours – Agencements et aménagements de terrains
2313 – Immobilisations en cours - Constructions
2315 – Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques
2316 – Immobilisations en cours - Restauration des collections et œuvres d'art
2317 – Immobilisations en cours - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
2318 – Immobilisations en cours - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement P.P.P.
236 - Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales
615221 - Bâtiments publics
615231 – Voiries
615232 - Réseaux
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

16. Pour le plan de comptes M831 applicable au Centre national de la fonction publique territoriale, les comptes :

212 – Agencements et aménagements de terrains
2131 - Bâtiments publics
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
215 - Installations, matériel et outillage techniques 216 - Collections et œuvres d'art
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et d'informatique
2184 - Mobilier
2188 - Autres immobilisations corporelles
2312 - Terrains
2313 – Constructions
2315 - Installations, matériel et outillage technique
2318 - Autres immobilisations corporelles
61521 – Bâtiments publics
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

17. Pour le plan de comptes M832 applicable aux centres de gestion, les comptes :

1675 - Dettes afférentes aux PPP
212 – Agencements et aménagements de terrains
2131 - Bâtiments publics

2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
2154 - Matériel médical
2158 – Autres
216 - Collections et œuvres d'art
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
2182 - Matériel de transport
2183 - Matériel de bureau et d'informatique
2184 - Mobilier
2188 – Autres
2312 - Terrains
2313 - Constructions
2315 - Installations, matériel et outillage technique
2318 - Autres immobilisations corporelles
235 - Part investissement PPP
61521 – Bâtiments publics
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage

Budget principal ou budget annexe : _____
(rayer la mention inutile)

Etat 2- D – opérations sous maîtrise d’ouvrage déléguée

	Libellé de la dépense	Numéro de mandat	Numéro de compte	Date d'exécution (opération d'ordre)	montant
	Dépenses financées par le mandataire et non transmises dans le dispositif automatisé (dépenses financées par le SDE pour l'éclairage public)				
	Subventions perçues par le mandataire et non transmises dans le dispositif automatisé				
TOTAL DES DEPENSES A AJOUTER					